

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseiller absent : 2  
Pouvoirs : 0  
Date de la Convocation : 25/09/23  
Date d'affichage : 25/09/23

Je certifie le p  
conformément  
en vigueur, pour avoir été transmis à  
Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 06/10/2023

ID : 001-210101366-20231002-231054-DE

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 2 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna, MARMIER Noëlle et VERNUSSE Céline, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffroy.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

### Délibération n° 231054 : choix de l'entreprise concernant la création d'un cheminement doux route du Biolay

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer la sécurité des piétons, un cheminement doux sera créé route du Biolay.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

- DE GATA : 95 524.90 € HT
- GUINOT : pas de réponse
- SOCAFL : pas de réponse

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
DEMA NDE, un autre devis comparatif, la délibération est reportée.**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 2 octobre 2023

Le Maire,  
Dominique BOYER

La Secrétaire  
Agnès BIGOT

